

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 05 février 2026

n° 011-26 C

Objet : RS - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie-bibliothèque du Noyer

- date de convocation le 30 janvier 2026
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffénat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 011-26 C

objet **RS - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie-bibliothèque du Noyer**

Thierry Repentin en l'absence de Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, indique que la commune du Noyer souhaite réaliser la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie. Ce bâtiment abrite au rez-de-chaussée les bureaux de la mairie, la bibliothèque, une salle polyvalente-bibliothèque, ainsi qu'au premier étage, 3 logements communaux.

L'opération prévue consiste en des travaux de rénovation énergétique (isolation du bâtiment, changement des menuiseries extérieures) ainsi que le remplacement du système de chauffage par une chaudière à bois déchiqueté.

Le montant total de l'opération (maîtrise d'œuvre incluse) s'élève à 643 285,29 € HT. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Etat - DETR	220 000 €	34,2 %
Région	80 000 €	12,4 %
Département de la Savoie	132 000 €	20,5 %
SDES (Syndicat de distribution d'électricité de la Savoie)	80 000 €	12,4 %
CCR (Contrat de chaleur renouvelable / ADEME)	12 000 €	1,8 %
Grand Chambéry - Fonds de concours communes rurales	50 000 €	7,8 %
Commune du Noyer (autofinancement)	69 285,29 €	10,8 %
TOTAL RECETTES	643 285,29 € HT	100 %

La commune mène également une réflexion pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture. Les détails techniques n'étant pas finalisés, ces investissements n'ont pas été intégrés à la demande d'aide et la commune a fait en parallèle une demande au titre du fonds de concours solaire photovoltaïque.

En date du 26 novembre 2025, la commune du Noyer a sollicité Grand Chambéry afin de bénéficier du fonds de concours en faveur des communes rurales.

Dans le cadre de ce fonds de concours, le plafond d'aide versée par Grand Chambéry est de 50 000 € par commune, dans la limite du budget d'investissement 2026.

Le fonds de concours sera versé comme suit :

- un acompte de 50 % du montant total attribué sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde attribué une fois les travaux terminés et les subventions perçues, sur présentation d'un état récapitulatif actualisé des dépenses et des recettes, du bilan de l'opération, du procès-verbal de réception des travaux et d'un certificat administratif signé par le responsable du service de gestion comptable.

Si le coût final du projet est inférieur au coût prévisionnel, le solde sera recalculé et l'acompte pourra éventuellement faire l'objet d'une demande de remboursement pour tout ou partie.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 119-21 C du 13 juillet 2021 relative à la création du fonds de concours en faveur des communes rurales,

Vu la délibération n° 180-24 C du 7 novembre 2024 modifiant les conditions de versement du fonds de concours communes rurales,

Vu la délibération du Conseil municipal du Noyer du 4 novembre 2025,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 20 janvier 2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder une aide maximale de 50 000 € à la commune du Noyer au titre du fonds de concours en faveur des communes rurales pour des travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie-bibliothèque,

Article 2 : d'approuver les modalités de versement du fonds de concours,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **011-26 C**

Objet de l'acte :	RS - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie-bibliothèque du Noyer
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres
Date de l'acte :	05 février 2026
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260205-lmc1H35245H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35245H1

Date de transmission en Préfecture :	06 février 2026
Date de réception en Préfecture :	06 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 06 février 2026